

BULLETIN°31 Décembre 2020



EDITORIAL

L'année 2020 s'achève alors que nous sommes toujours confinés, ce qui limite toute activité sociale extérieur. Pas d'assemblée générale habituelle, pas de visite de moulins qui était prévu sur le secteur de Vailly, pas de portes ouvertes en juin.

L'envoi de nos résultats comptables n'ayant pas donné lieu à des remarques de votre part, le conseil d'administration les a considérés comme adoptés. De même pour la validation des membres du conseil à renouveler.

Cependant la continuité écologique continue son chemin, avec plus ou moins de réussite. Les articles parus cet été dans le Canard Enchaîné , le Figaro et l'Usine Nouvelle pour ne citer que ces journaux-là, ne freinent pas les ardeurs de certains.

Votre association participe au CGRSO (réunion informelle d'une vingtaine d'associations départementales comme la nôtre et situées sur le bassin de la Loire moyenne et aval). C'est l'occasion d'échanger et de partager les expériences de chacun. Nos liens se renforcent avec le Loir et Cher, un de leurs adhérents, élu au SYRSA, possède un moulin menacé à Salbris sur la Sauldre.

Au niveau national le congrès support de l'assemblée générale annuelle n'a pas eu lieu et les élections via internet ont contribué à l'installation d'un nouveau conseil de la FFAM. Alain Forsans ne se représentant pas, un nouveau président, Pierre Meyneng le remplacera. Je souhaite bon courage et réussite à cette nouvelle équipe en espérant enfin un rapprochement des deux associations nationales.

Je souhaite également la bienvenue à nos nouveaux adhérents et j'espère que l'an prochain nous pourrons de nouveau nous rencontrer autrement que derrière un écran.

ELLE TOURNE DE NOUVEAU !

PATRIMOINE ■ Le moulin de la Chappe a fait tomber le mur qui cachait sa grande roue à aubes

Le moulin se dévoile aux passants

« La roue était auparavant cachée par un mur.



Après plus d'un an de travaux, le moulin de la Chappe peut exhiber fièrement sa roue à aubes, visible désormais depuis le boulevard d'Auron. Cette structure ancestrale et pittoresque tranche avec le reste de son environnement urbain.

ANCESTRAL. Les passants peuvent désormais admirer la vieille roue à aubes en train de tourner dans la rivière Auron. PHOTO THOMAS DERAS

« sympa », « pour montrer que le moulin, tourne encore » et aussi pour tenter d'éveiller les consciences sur l'histoire de ce

mettre aux passants de découvrir un peu plus le moulin. »

L'ouvrage a démarré il y a un

anier, qui revient sur les directives liées à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. « Le seuil du dé-

terminera pas avant 19 heures, sourit-il. Ce métier prend beaucoup de place dans ma vie. » Car il faut du temps pour tirer

Berry Républicain du samedi 31 octobre

Samedi 5 décembre, à l'occasion du renouvellement du bureau de notre Fédération, les administrateurs m'ont fait l'honneur de m'élire au poste de Président sur la base d'un projet ambitieux : le grand plan de valorisation des moulins.

Faire pièce à l'idéologie de destruction par l'exemple, dans une action dynamique, au service des grands enjeux de notre époque : la transition énergétique, la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la dépollution de nos eaux ; c'est le projet fédérateur et ambitieux que je porte et que je vais mener au cours de ces 2 prochaines années au coté du bureau et des administrateurs de notre Fédération.

Que vivent nos moulins !

Pierre Meyneng
Président de la FFAM



Le Moulin de la Chappe : un moulin en symbiose avec la ville

L'histoire du moulin de la Chappe est intimement liée à celle de la ville de Bourges et à ses différentes communautés religieuses. Sur les vieux plans de la ville de 1567 (Nicolay) et celui de Fer (1703) on dénombre une vingtaine de moulins répartis sur les différentes rivières utilisées dès le haut Moyen Âge comme source d'énergie. Presque tous ces moulins ont disparu, anéantis par des incendies ou livrés à la ruine. Il en reste actuellement moins d'une dizaine et réellement trois qui ont gardé leur roue capable encore de tourner. Celui de la Chappe est le plus emblématique et sans doute le plus prestigieux de la Champagne Berrichonne.

Sa construction date de 1238, il s'appelait moulin de Charasse, puis de Charosse et appartenait à l'église St Hipolyte. (Située entre le couvent des Jacobins et l'église St Pierre). Au début du XVème siècle, le duc Jehan de Berry étendit sa juridiction royale, fit construire la Sainte Chapelle et donna en toute propriété le moulin de la Chappe en 1407 à son chapitre qui en toucha

p 3/8



dorénavant les revenus. On retrouve trace de baux accordés à différents meuniers. Le moulin fut accidentellement détruit par un incendie le 14 février 1550 et rapidement reconstruit. C'était souvent le sort des moulins à blé, les meules de pierre pouvant générer à vide des étincelles et trouver avec la farine et le son un combustible de choix

La Sainte Chapelle, incendiée en 1693, puis en partie détruite par un

ouragan en 1756 est définitivement rasée en 1757. Le chapitre de la cathédrale récupère fort habilement par décision royale ses biens et ses revenus (40 000 livres par an !). Le moulin devient donc, comme beaucoup d'autres biens, propriété des chanoines de la cathédrale de Bourges. En 1786, la location à Sieur Troupillon, meunier, avec bail passé devant Maitre Gaulmier, notaire royal permet grâce à l'inventaire du bien loué de se faire une idée de la consistance du moulin : un corps de bâtiment contenant chambre à cheminée, cabinet, un hâle à cheminée contenant trois meules pour les trois roues du moulin, un « empalement » dépendant du moulin, une chènevière d'environ 2 boisselées, meules, meulages et ustensiles se montant à 890 livres à rendre en fin de bail. De 1779 à 1789, on retrouve successivement les meuniers Troupillon, Mathiot et Bataille à partir de juillet 1788.

La révolution de 1789 passée, les biens ecclésiastiques saisis, le moulin est annoncé mis en vente le 13 juillet 1791 et vendu le 4 février 1792 pour 38 700 livres au citoyen Michel Troupillon. Différents locataires s'y succéderont (en 1812, 1818, 1824) Un différend opposera le Sieur Troupillon et le département du Cher, la chaussée de son moulin ayant été dégradée lors de la création du canal de Berry (en 1823)

Jean Charles Leclère, meunier succédera à Troupillon en 1829. Le 6 janvier



Bourges depuis le moulin de la Chappe le long de l'Auron. Rouquerol 1851. Le palais Jacques Coeur à gauche, le clocher de St pierre le Guillard et la Cathédrale sont facilement reconnaissables dans l'arrière plan. On distingue un reste de l'enceinte Philippe Auguste le long de la rivière.

1835, une transaction est approuvée entre le sieur Leclère et l'administration qui l'indemnise du préjudice subit par la prise d'eau du canal qui contribue à diminuer la force motrice de sa roue. Les meuniers, qui œuvraient dans le moulin restaient en place assez longtemps : Sylvain Déguéret du 28 Aout 1848 au 11 Juillet 1864, remplacé par Eugène Dumond des Gadeaux de 1864 à 1875. Ces noms de famille restent dans la mémoire des anciens berruyers.

A cette époque, un chemin et une passerelle, au droit du déversoir, permettaient la liaison entre les quartiers bas de la ville et la prairie de la Chappe de l'autre côté de l'Auron. Les usagers passaient par la cour du moulin. Mr Gaudichier, propriétaire, fut contraint par intervention du juge de paix de laisser le passage libre (15 juillet 1864).

En 1866 un règlement d'eau établit par l'administration, modifié en 1871 après des travaux d'entretien et aménagements, précise les niveaux d'eau à respecter et les dimensions des différentes vannes.

p 4/8



En 1882, le Sieur Déguéret, propriétaire du moulin de la Chappe et du moulin Messire Jacques situé juste en amont, demande de nouveau une indemnisation, la navigation sur le canal l'empêchant de travailler pendant la manœuvre des écluses qui vide en partie son bief. Il est débouté de sa demande en ce qui concerne le moulin de la Chappe.

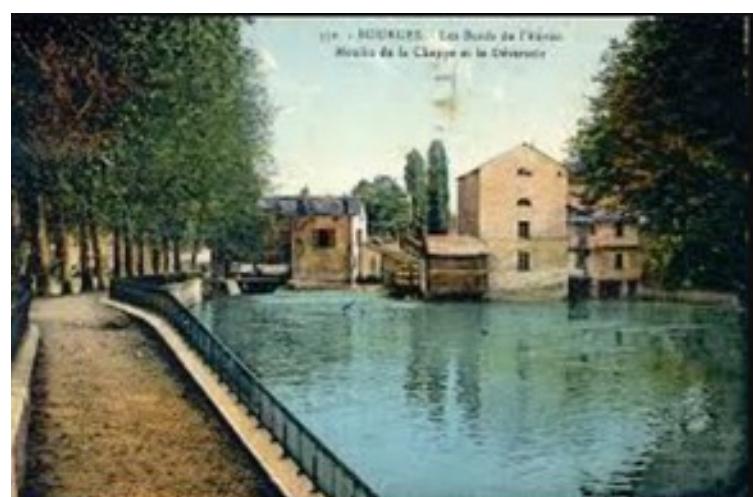
Au début du siècle dernier, la famille de meuniers Delahaut possède le moulin et le fait fonctionner jusqu'en 1937. On les retrouvera ensuite au moulin de la

Roche à Lury/Arnon.

Le bâtiment principal surélevé d'un troisième étage en 1912 en reçoit un quatrième en 1928, la machinerie des moulins devenant plus importante et plus technique. La roue, de 7m de diamètre, entraînait alors tout le mécanisme. La chute de 1,4 m maximum et le débit de l'Auron permettait de développer environ 30 CV et d'actionner 4 paires de meules. Les meules furent remplacées par des cylindres de marque Cusson (fabriqués à Châteauroux) sans doute au début du 20^{ème} siècle. Planchisters et blutoirs se côtoient. L'électricité commence à venir en complément de la roue.

La minoterie Grosbois : une affaire familiale

Mme et Mr Grosbois, grands-parents de Xavier, l'actuel gérant de la minoterie, achètent le moulin à une famille originaire de Caen, éphémère successeur des Delahaut, et s'y installent en 1937. Originaires du nord du massif central (St Eloy-les Mines) et ayant déjà un pied dans la profession (boulanger), ils s'enracinent



dans le Berry. Cette année là, suite à la crise du blé de 1936, la meunerie obéit à une réglementation qui attribue à chaque moulin en activité un contingent de mouture de blé (pour l'alimentation humaine) à ne pas dépasser. L'augmentation de ce

quota ne peut se faire que par rachat à d'autres moulins qui ferment ou location de surplus à ceux qui ne le produisent pas en totalité. En 1957 le moulin de la Chappe disposait d'un contingent de 30 764 quintaux (830 256qx dans le département du Cher pour 45 moulins produisant de la farine pour l'alimentation humaine). En 1965, la machinerie est rénovée, des cylindres Lafont plus modernes et des planchisters à la place des blutoirs pour tamiser la farine améliorent encore les performances du moulin. La force motrice de l'Auron devenue insuffisante, l'électrification totale en 1975 assurera la continuité de la minoterie. La roue n'est plus indispensable, elle sombre peu à peu dans l'oubli faute d'utilité.

Cette modernisation a cependant permis aux frères Grosbois, René et Jean Claude, de maintenir une production de qualité en adéquation avec les normes actuelles.

Les nuages s'amoncellent !

La déclinaison française de la Directive Cadre Européenne (DCE 2000), la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA du 30/12/2006), trouve un relais pour la mise en œuvre de la continuité

p5/8

écologique sur l'Auron : le SIAB3A. Après étude, diagnostic, le comité de pilotage mis en place par le syndicat opte majoritairement pour la suppression (dérasement) pur et simple du seuil du moulin de la Chappe avec un réaménagement du lit de l'Auron ! Heureusement, après moultes péripéties et interventions de la part de l'ARECABE, des Amis des Moulins du Cher, et de bien d'autres, il semblerait que l'on s'achemine vers une solution plus sensée (passe à poissons ?).



Quelle serait l'influence de l'abaissement de la nappe alluviale suite au dérasement sur le bâti du périmètre concerné ? qu'adviendrait-il lors d'une crue telle que celle de juin 2016, avec une section de rivière diminuée ?... Et qui serait responsable ?

La roue remise en marche : une renaissance



Xavier Grosbois, avec l'aide de Stephan Guillaume et les conseils de Jean-Claude Royoux, s'attelle à la tâche. Les vannes sont remises à niveau et motorisées en 2019, les aubes rénovées au printemps 2020, le mur qui la masquait du boulevard démonté cet été pour que finalement cette grande dame endormie refasse ses premiers tours en octobre à la satisfaction de tous les usagers du boulevard d'Auron.

Actuellement, elle n'entraîne que les trains d'engrenage ; à terme elle produira sans doute de l'électricité en autoconsommation complémentaire pour le moulin (chauffage et assainissement des locaux et produits). Ce projet s'intégrera parfaitement dans la démarche de



Lelièvre.

production locale menée par Xavier en partenariat avec des agriculteurs producteur de blé à Haute Valeur Environnementale et la boulangerie Henriot, (Avenue Ernest Renan à Bourges). Le fruit de cette collaboration : la baguette « épitoué

Historique tiré de la chronique de Roger Richet parue dans le Berry Républicain de 1985 et les documents fournis aimablement par Hubert

Le Moulin de la Chapelle

Les farines, préparations et mélanges

Moulin de la Chapelle
Bourges - 16 rue de la Chapelle - 18000 Bourges
Tél. 02 48 34 03 95
moulin-de-la-chapelle@orange.fr
www.moulin-de-la-chapelle.fr

p

6/8

ACTUALITE DES SYNDICATS DE RIVIERES

Sivy (Yèvre)



Les membres désignés par les communautés de communes, suite aux dernières élections municipales, ont élu un nouveau bureau en septembre. Le président (Gilles Benoit, maire de St Eloy de Gy) et le vice-président chargé des travaux (Thierry Cosson, maire de Vignoux sous les Aix) conservent leurs attributions ce qui assure la continuité du syndicat.

La phase 6 de l'étude Yèvre médian est terminée et a fait l'objet d'un comité de pilotage en mars 2020. France Camuzat et Jean-Paul Bujeon nous représentaient. Le projet validé est en ligne sur le site du SIVY et tout n'est pas définitif. Au nom de l'association des riverains et propriétaires, j'ai écrit mes remarques concernant les différents ouvrages ciblés. (voir annexe au bulletin)

D'autre part, suite à ma demande, j'ai rencontré des élus (dont la présidente, Irène Félix) et des responsables de Bourges Plus ; je

leur ai demandé de statuer sur le seuil de St Ambroix qui appartient à la ville sachant que, selon le choix opéré, passe à poissons ou dérasement, l'impact sera différent au moulin de la Voiselle. Cette rencontre a permis de clarifier les responsabilités de chacun. La **Présidente** a précisé que les élus consultaient naturellement les techniciens et que, au final ce sont eux (les élus) qui décidaient et assumaient. Elle a demandé que rien ne se fasse sur les rivières sans qu'elle **ne** soit mise au courant. Je lui ai dit que la demande de Jérémie Jolivet concernant l'aide du service

juridique pour définir la propriété des seuils structurants était restée lettre morte. Gageons que cela va évoluer, car je leur ai appris que la Ville était propriétaire du seuil de la Voiselle et qu'ils devaient s'interroger également sur le moyen d'y accéder !

La campagne de travaux continue sur le domaine communal à Baugy, à St Martin d'Auxigny et un colmatage des fuites sera réalisé sur la digue de l'Yèvre à St Germain du Puy en aval du barrage D .Cela permettra à la rivière de conserver un peu de débit en étiage et aux maraîchers des marais du haut d'accéder à leurs parcelles.

Une stagiaire du SIVY a rédigé un mémoire sur le transfert sédimentaire du **Barengeon**. Elle a présenté son travail à la maison de l'eau le dimanche 27 septembre après-midi. L'ensemble du rapport est en ligne sur le site du SIVY dans l'espace documentaire.

SYRSA (Sauldres)

Le syndicat a également élu un nouveau bureau. André Jouanin, maire d'Achères en est toujours le président. Philippe Jandelle et moi-même avons rencontré la nouvelle technicienne en Juin à notre demande puis en octobre avant le début de l'enquête publique de déclaration d'intérêt général (DIG) portant sur les travaux projetés et la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau et des collectivités publiques.

Lors de la première réunion, nous lui avions fait part de notre désaccord sur la méthode de travail de son prédécesseur et du cabinet d'étude et sur leur manque de transparence : décisions prises en comité technique et pilotage sans informer les riverains et propriétaires d'ouvrages dont

p 7/8

certaines n'ont découvert qu'à l'enquête publique ce qui les attendait. Et encore fallait-il pouvoir s'y retrouver sachant que contrairement au SIVY, ces études ne sont pas accessibles en ligne. Nous ne disposons donc pas des éléments qui ont conduit à ces choix.

Le financement des travaux dépend de la décision du Préfet. Rejet ou pas ? Dans tous les cas, la nouvelle technicienne, ancienne stagiaire du SIVY, hérite d'une situation peu enviable.



Lors de ma rencontre avec Irène Félix, j'ai expliqué aux élus que fort heureusement, les membres des comités techniques n'avaient pas à faire de déclaration d'intérêts, sachant que la plupart d'entre eux avaient des liens financiers avec l'agence de l'eau, à commencer par le financement des études, celui des postes de technicien rivière **etc ...** d'où la réponse de la présidente de Bourges Plus concernant les décisions finales : elles sont de la responsabilité des élus. Faut-il encore que les conseils syndicaux s'approprient les études.

A noter que le nouveau siège du Syrsa se tient à la mairie d'Aubigny.

SIRVAA (Vauvise ,Ru, Aubois)

La phase diagnostic est terminée et validée après un premier ajournement et une demande de réécriture complémentaire. Le dernier comité de pilotage a eu lieu en Novembre et la phase suivante concernant le développement des actions à mener débute. A notre demande, tous les propriétaires d'ouvrages concernés ont été informés.

Ce syndicat n'a pas non plus changé sa méthode de travail : le comité technique se réuni avant le comité de pilotage, les techniciens décident (officiellement proposent), et le comité de pilotage valide

Suite aux dernières élections communales, le nouveau conseil a élu un autre bureau et l'ancien président n'a pas été réélu. L'ajournement de la validation du diagnostic est passé par là. Mr Garnier remplace donc Mr Butour.

L'adjonction de l'Aubois et sa prochaine étude diagnostic permet au syndicat d'embaucher un deuxième technicien rivière, avec financement de l'agence de l'eau .

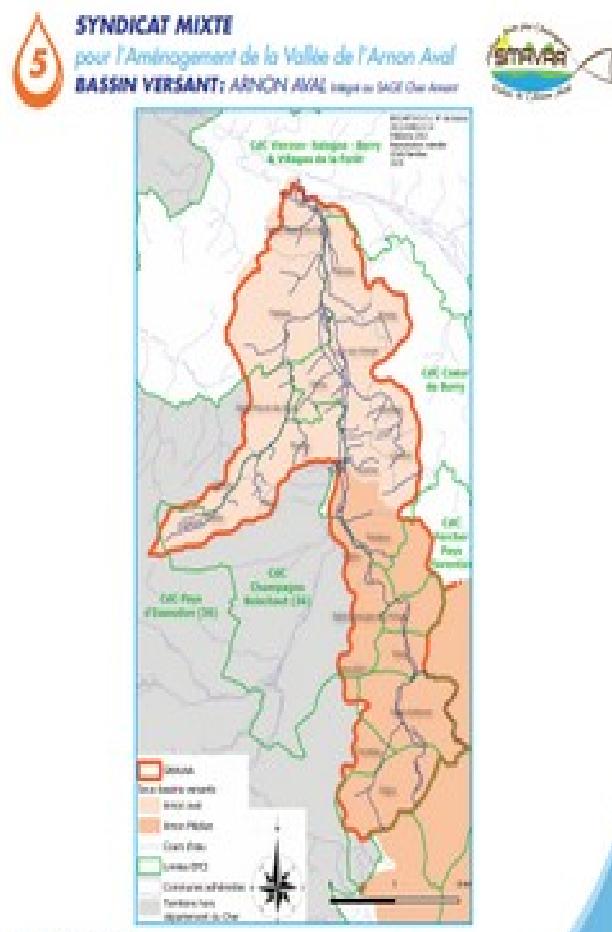


Protégés, ils ne présentent pas d'obstacle à la continuité écologique car naturels. (?)

p8/8

SMAVAA (Vallée de l'Arnon aval)

La présidence n'a pas changé. Les ouvrages, essentiellement des vannes à clapets installées par le syndicat de rivière qui en est propriétaire ne sont plus entretenues



第二部分

- ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) : 3
 - COMMUNES : 24
 - POPULATION CORRESPONDANT À L'ÉTENDUE DU BASSIN VITICOLE : 13 000 habitants
 - ENTRETIEN : terrains et vignes affublés (de la commune de l'Hôpital à la commune de Villerest - affluent droit de la rivière de Cher)
 - SUPERFICIE : 246 ha²
 - SAUVEUR EN OUVRIERS D'ÉTÉ : 110 km
 - CONTRAT TERRESTRE : MILLIERS D'AQUATIQUE(s) : > 20 000-20 000